

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, ce 27 septembre 2018, à 20 h, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel St-Laurent, directeur général et secrétaire trésorier par intérim

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 7

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

90-09-2018

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan GRAVEL, maire de Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Yves Morin

Et Résolu

QUE la séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 27 septembre 2018, soit et est ouverte à compter de 20h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

91-09-2018

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 16 août 2018

5. FINANCES

5.1 Comptes payés au 25 septembre 2018

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Démission de Stéphanie Girardeau - Embauche de Lorraine Gamelin

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

94-09-2018 6.1 DÉMISSION DE STÉPHANIE GIRARDEAU - EMBAUCHE DE LORRAINE GAMELIN

Monsieur Denis Gamelin déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la présente résolution et se retire.

ATTENDU QUE Mme Stéphanie Girardeau a démissionné de son poste de technicienne comptable.

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à l'embauche temporaire de Madame Lorraine Gamelin afin de pourvoir le poste de technicienne comptable jusqu'à la fin du concours et jusqu'à l'embauche d'une personne pour combler ce poste à temps plein.

ATTENDU QUE les heures de travail de cette salariée sont établies selon les besoins de la Régie inter municipale du CSCB au taux de 25\$ / heure ;

Il est proposé par : Mario Frigon

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la démission de Stéphanie Girardeau au poste de technicienne comptable.

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent l'embauche de Lorraine Gamelin au poste temporaire de technicienne comptable du CSCB, au taux de 25\$ / heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

95-09-2018 6.2 EMBAUCHE DE CAROLE BEAUSÉJOUR À L'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE la Régie inter municipale a besoin d'une ressource pour l'entretien ménager du bâtiment;

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à l'embauche sous probation de trois (3) mois d'une nouvelle ressource, Carole Beauséjour ;

ATTENDU QUE les heures de travail de ce salarié sont établies selon les besoins de la Régie inter municipale du CSCB ;

Il est proposé par : Yves Morin

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent l'embauche de Carole Beauséjour pour une période de probation de trois (3) mois à l'entretien ménager et à l'entretien du bâtiment, selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. VARIA

98-09-2018 7.1 ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2019

ATTENDU QUE le directeur général par intérim de la Régie du CSCB travaille sur le budget prévisionnel 2019 de la Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Mario Frigon

Et résolu :

QUE les quotes-parts municipales suivantes soient adoptées afin de combler le montant de 404 650.00 \$, pour équilibrer le budget :

➤	Ville Saint-Gabriel :	188 162.00 \$
➤	Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon :	188 162.00 \$
➤	Mandeville :	25 736.00 \$
➤	Saint-Cléophas-de-Brandon :	2 590.00 \$

QUE ce budget soit présenté incessamment aux séances du conseil municipal de chacune des municipalités faisant partie de la Régie intermunicipale pour acceptation, afin d'ajuster si nécessaire les quotes-parts présentées au budget.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

99-09-2018 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Mario Frigon

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 27 septembre 2018, soit et est levée à compter de 20h25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**Gaétan Gravel, président et maire de
Ville de Saint-Gabriel**

**Michel St-Laurent, Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim de la
Régie inter municipale du CSCB**